



Bilan Mensuel d'Activités

Juin 2018 BMA n°8





Edito

SOMMAIRE

- Page 3 : Présentation du nouveau bureau de la FNSIP-BM
- Page 4 : Réforme du DES Pharmacie
- Page 5 : Explications sur la CVEC
- Page 6 : En bref...
- Page 7 : Agenda Juillet/Aout 2018
- Page 8 : Lexique

Bonjour à tous,

Voici une nouvelle édition du BMA, avant la période estivale.

L'actualité est particulièrement riche, de par le changement de bureau national de la FNSIP-BM mais également par de nouvelles avancées sur les réformes précédemment engagées. Tous ces chantiers sur nos études seront les priorités du nouveau bureau tout au long de l'année.

Les mois de juillet et d'aout périodes d'actualités étant des calmes, la prochaine édition du BMA sera seulement début septembre : période cette de repos pour la FNSIP-BM l'occasion de réfléchir aux objectifs de la prochaine année universitaire.

Bonne lecture et bel été à tous !





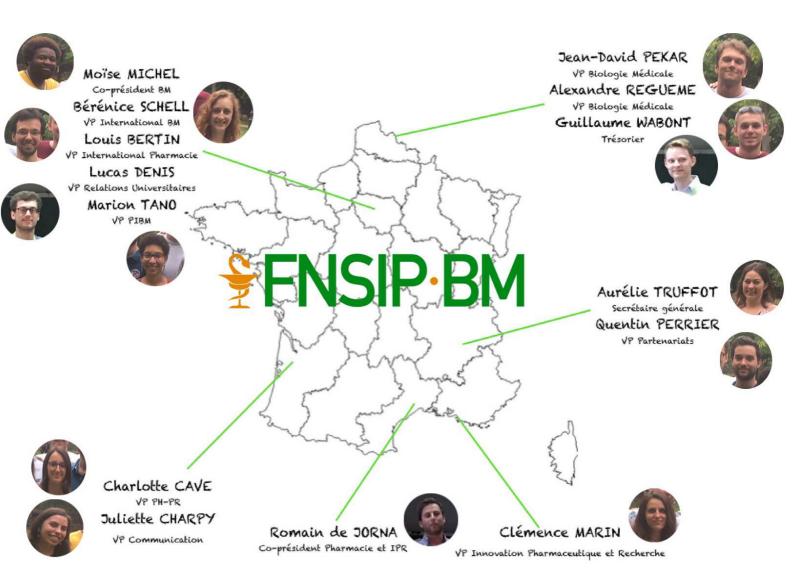
Nouveau bureau de la FNSIP-BM

La 50^{ème} assemblée générale de la FNSIP-BM, à Montpellier, fut l'occasion de l'élection du nouveau bureau national, en poste pour 1 an.

Chargé de porter les positions du conseil d'administration et de représenter l'internat et les internes en Pharmacie, le bureau national est composé de :

- Deux co-présidents, dont l'un représente plutôt la BM et l'autre PH et IPR
- Cinq vice-présidents en charge des filières : PH-PR, PIBM, BM (x2), IPR
- Deux vice-présidents en charge des relations internationales (1 PH et 1 BM)
- Cinq vice-présidents sur des postes transversaux : secrétaire, trésorier, communication, partenariats, relations universitaires

L'ensemble du bureau national reste à votre disposition lors de ce mandat 2018-2019!

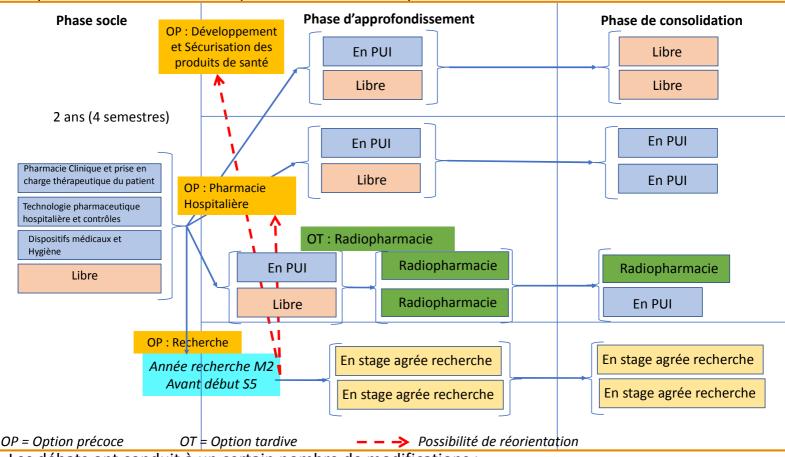






Réforme du DES Pharmacie

Le groupe de travail de la réforme du DES pharmacie s'est réuni le 13 juin à Nantes, pour finaliser la maquette de la R3C Pharmacie, dont voici le schéma provisoire :



Les débats ont conduit à un certain nombre de modifications :

- L'orientation vers des <u>options précoces</u>, permettant la spécialisation du parcours de l'interne sans contingentement tout en conservant un diplôme unique et l'accès aux Formations Spécifiques Transversales (FST). On note la création de <u>3 options précoces</u> : 1°) la pharmacie hospitalière, 2°) développement et sécurisation des produits de santé (= l'industrie et les instances) et 3°) la recherche.
- 🔋 La création d'une option tardive Radiopharmacie dans l'OP pharmacie hospitalière, afin de lui permettre un exercice réservé
- Le changement de nom de l'option PIBM vers le <u>développement et la sécurisation des produits de santé</u>, pour intégrer les agences et les vigilances (sécurisation).
- L'apparition d'une OP Recherche contingentée et conditionnée par l'obtention d'un financement
- La répartition des internes en région pour toutes les phases et la validation uniquement de 4 UEs obligatoires au cours de l'internat.

Ainsi, le DES de Pharmacie sera constitué de 3 phases :

- Phase socle avec 3 stages obligatoires à réaliser en CHU ou dans un établissement de santé présentant une convention universitaire et 1 stage libre, dédié à la future orientation de l'interne.
- A la fin de cette phase, l'interne devra choisir l'option précoce pour laquelle il a le plus d'appétence. Et ce choix devra être éclairé puisque le droit au remord est impossible (sauf OP recherche).
- **Phase d'approfondissement** de 2 semestres, à l'issue de laquelle l'interne doit passer sa thèse d'exercice. À la fin de cette phase, il doit s'inscrire à l'Ordre.
- Phase de consolidation (1 an), au cours de laquelle l'étudiant soutient son mémoire de DES: la forme du mémoire reste à définir, entre un mémoire écrit classique ou une soutenance orale d'un projet.

Au total, les options précoces proposées conservent une grande souplesse, et la mise en avant du projet professionnel de l'interne est très présente.





CVEC

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est l'une des nouvelles dispositions de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (loi ORE), pour réformer les études et l'accès à l'enseignement supérieur.

Après étude de la disposition, le pouvoir d'achat des étudiants hospitaliers va diminuer, puisque la CVEC s'accompagne de la suppression de la cotisation annuelle pour le régime de sécurité social des étudiants, dont sont déjà exonérés les étudiants de par les cotisations sociales salariales. Ainsi, les frais d'inscription à l'université seront plus élevés pour ces étudiants (cf infographie ci-dessous).

La FNSIP-BM s'est associée aux autres fédérations représentantes des filières de santé dans une lettre ouverte aux ministères de tutelles, afin de dénoncer cette injustice, et pour demander la mise en place de dispositions particulières.













Lettre ouverte à l'intention de :

Agnès Buzyn - Ministre des Solidarités et de la Santé Frédérique Vidal - Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le 27 juin 2018,

Mesdames les Ministres,

Dans le cadre de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, votre gouvernement a souhaité mettre en place une nouvelle "Contribution Vie Étudiante et Campus" (CVEC) d'un montant de 90 euros s'adressant à tous les étudiants non boursiers. Cette cotisation permettra le financement des établissements et surtout des œuvres universitaires, le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), des projets étudiants sur les campus, la médecine préventive, des activités physiques et sportives, la vie culturelle..

Frais d'inscriptions à l'université



Etudiant universitaire



Etudiant hospitalier

- Sécurité sociale : 217 € / an (régime étudiant)
- Médecine Préventive : 5 € / an
- FSDIE: 21 € /an

- Sécurité sociale : 0 € / an (régime général)
- Médecine Préventive : 5 € / an
- FSDIE: 21 € / an

Avant la loi ORE

Loi ORE

Orientation et Réussite des Etudiants

- Suppression du tirage au sort
- **ParcourSup**
- ✓ CVEC

- Sécurité sociale : 0 € / an (régime général)
- Médecine Préventive : 0 € / an
 - FSDIE : 0 € / an

CVEC

- Sécurité sociale : 0 € / an (régime général)
 - Médecine Préventive : 0 € / an
- FSDIE : 0 € / an

CVEC

Avec la loi ORE

153 € / an

DIFFERENTIEL **DES FRAIS UNIVERSITAIRES**

+ 64 € / an

Contribution Vie Etudiante et de Campus

- Obligatoire pour tout étudiant lors de l'inscription universitaire
- Financement de l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants
- Financement des actions de prévention et d'éducation à la santé





En bref...

Réunion sur la création du DES Santé Publique

Un groupe de travail pluridisciplinaire composé de médecins, pharmaciens et odontologistes à la fois juniors et séniors s'est rencontré le 20 juin afin de répondre à une demande ministérielle de formation commune de santé publique pour les professionnels de santé. Après analyse des besoins de formation, il en ressort que 5 internes en odontologie et une vingtaine de pharmaciens seraient éligibles chaque année à une DES commun de santé publique; le numerus clausus médecin resterait quant à lui inchangé. Une formation commune basée sur une phase socle de 2 ans commune par des stages généralistes et transversaux et la participation à des UE d'outils et méthodes appliquées à la santé publique est possible. Elle serait suivie d'une phase d'approfondissement pouvant donner lieu à une spécialisation dans les missions à accomplir en fonction de la filière d'étude (médecine, pharmacie et odontologie). Cette phase serait clôturée par une thèse d'exercice de docteur en pharmacie pour les pharmaciens. La phase de consolidation se poursuivrait selon le même principe de spécialisation possible avec le passage in fine d'un mémoire de DES. Au final les internes pharmaciens seraient docteur en pharmacie, titulaires du DES commun de santé publique. Même si la maquette n'est qu'une ébauche, une mutualisation des connaissances est possible et le groupe de travail se réunira dès la rentrée pour approfondir le sujet en prenant compte l'employabilité (étude en cours).

Campagne STOP PUI

Durant le mois de juin, la FNSIP-BM a préparé le lancement de la Campagne STOP-PUI. Pour rappel, il existe dans certaines villes de France une obligation de réaliser 1 ou 2 semestres en PUI pour les internes IPR. Au-delà de l'intérêt pédagogique limité d'une telle mesure, le décret d'exclusivité d'exercice en PUI rend cette pratique totalement obsolète.

C'est dans cette optique que la FNSIP-BM a lancé début juillet une enquête diffusée via le CA pour relever les difficultés rencontrées au niveau local. Une stratégie d'action personnalisée pour chaque ville sera ensuite mise en place. Le coordonnateur national de la filière IPR, Antoine Dupuis s'est montré très intéressé par une telle action et souhaite y participer.





Agenda – Juillet/Aout 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

🔋 1^{er} juillet : Réunion de bureau FNSIP-BM

2 juillet : COPIL Génériques et biosimilaires

2 au 4 juillet : Congrès de l'AFCB

"Laboratory Medicine: Meeting the needs of Mediterranean Nations"

🗦 3 juillet : Réunion du collectif EAHP

11 juillet : CDD

12 juillet : CNEMMOP

18 aout : Réunion de bureau FNSIP-BM

25 et 26 aout : Elections à la FAGE

Lexique

- AFCB : Arabic Federation of Clinical Biochemistry
- BM : Biologie Médicale
- CA: Conseil d'Administration
- CDD : Conférence Des Doyens de Pharmacie
- CNEMMOP : Commission Nationale des Etudes de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie
- COPIL : COmité de PILotage
- CVEC : Contribution de Vie Etudiante et de Campus
- EAHP : European Association of Hospital Pharmacists
- FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes
- Fig. 1981: Innovation Pharmaceutique et Recherche
- PH(-PR) : Pharmacie Hospitalière (- Pratique et Recherche)
- PIBM : Pharmacie Industrielle et BioMédicale
- UE : Unité d'Enseignements